



Projet de loi 497

Le poste de protecteur du citoyen ne peut se substituer à celui d'un protecteur des aînés

Québec, le mercredi 25 mai 2022 – La Coalition pour la dignité des aînés était représentée aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec lors de la période de questions alors que le député de Rimouski, Harold Lebel, a prié le gouvernement d'appeler le projet de loi 497, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne dans le but de renforcer la protection des droits des personnes âgées et de créer la fonction de Protecteur des aînés.

Les représentants de la Coalition ont par ailleurs pu s'entretenir avec la ministre au terme de la période de questions, rencontre au cours de laquelle la ministre a fait preuve d'ouverture.

Abordé dans le cadre des États généraux sur les conditions de vie des aînés qui se sont déroulés début mai à Québec, la création d'un rôle de protecteur des aînés qui veillerait au respect des droits de ces derniers a été accueilli très positivement par les membres de la Coalition et a fait l'unanimité auprès des participants.

Ce protecteur, indépendant du réseau de la santé et du gouvernement, permettrait aux aînés de dénoncer les abus dont ils sont victimes et d'avoir les recours nécessaires afin de dénoncer la négligence. « Malgré toutes les situations qui sont rendues publiques depuis de nombreuses années et qui ont été exacerbées par la pandémie, on constate que les aînés subissent toujours des abus. Bien que le protecteur des citoyens ait le pouvoir d'agir, nous sommes d'avis qu'un rôle spécifique aux aînés serait nécessaire afin de traiter les situations inacceptables vécues par les aînés. Il est temps que ça cesse, que les choses changent et que le gouvernement pose des gestes concrets », a affirmé Lise Lapointe, porte-parole de la Coalition.

Les États généraux sur les conditions de vie des aînés sont le point de départ d'une révolution dans la manière de répondre aux besoins des personnes âgées et la création du rôle de protecteur des aînés représente un pas dans la bonne direction. La Coalition appuie les démarches du député de Rimouski et demande au gouvernement d'appeler ce projet de loi afin qu'il soit étudié avant la fin de la présente législature.

« Quand vient le temps de poser des gestes promptement, ce gouvernement nous a fait la démonstration qu'il avait l'agilité de le faire. S'il a la volonté sincère de faire mieux pour les aînés, qu'il appelle ce projet de loi sans tarder. La rencontre avec la ministre, en compagnie du député Lebel, nous donne l'espoir de voir ce geste posé rapidement », a conclu Lise Lapointe.

Le texte de la déclaration commune adoptée dans le cadre des États généraux sur les conditions de vie des aînés se trouve ici : <https://coalitiondigniteaines.quebec/declaration-commune/>

À propos

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales de personnes âgées représentant plus de 150 000 aînés et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des personnes âgées québécoises.

<https://coalitiondigniteaines.quebec>

- 30 -

Source : Coalition pour la dignité des aînés

Informations : Marie-Josée Audet
Catapulte Communication
mjaudet@catapultecommunication.com
819-557-3695